

## Délibération

### Local SAN MARCO, Lyon

*Présentée au vote du Conseil d'Administration  
Réunion du 07 février 2017*

**Le Conseil d'Administration de l'A.N.V.P. réuni le mardi 7 février 2017,**

- **au vu de l'analyse conduite précédemment (cf délibération du CA du 27 septembre) par le Délégué Inter Régional Auvergne-Rhône-Alpes et la section Lyon-Corbas et de l'évolution des suggestions portées par le mail envoyé par Monsieur KLEIN en date du 5 janvier 2017 joint**
  - **sur proposition du Bureau réuni le 17 janvier 2017**
    - o **décide :**
- 1. La signature d'un mandat exclusif d'une durée de 4 mois avec la Société Hermès pour un prix net vendeur supérieur ou égal à 270K€, sauf à ce que le particulier qui avait fait part de son intérêt pour l'achat de ce local, s'aligne à un prix avoisinant (fourchette de 10 à 20K€), ce qui lui donnerait priorité.**
  - 2. Donne pouvoir au Président pour déléguer localement une signature d'engagement d'action, sous la réserve expresse de la validation sous huitaine par le Président après consultation par mail du Bureau.**
  - 3. Donne mandat au Président pour signer, après consultation du Bureau, tout mandat ou acte de vente qui serait proposé et qui respecterait les conditions ci-devant et le processus mentionné dans le mail annexé ci-après.**
  - 4. S'engage, dans l'éventualité d'une vente, à dédier les fonds recueillis à la mise en œuvre d'une action ou activité clairement définie, à décider prochainement par le Conseil d'Administration**

**Le 02 février 2017**

**Le Président**

**Paul MARCONOT**

